Pour publication immédiate 09/28/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE PLUS DE 8 100 CONDUCTEURS DANGEREUX ONT ETE ECARTES DES ROUTES

Il sera interdit aux conducteurs avec facultés affaiblies récidivistes et aux contrevenants imprudents de conduire, dans le cadre des règlementations du Gouverneur.

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que 8 132 conducteurs dangereux ont été écartés des routes au cours des trois dernières années suite aux règlementations strictes mises en oeuvre par le Gouverneur en 2012. Ces mesures portent sur le retrait de permis des récidivistes qui conduisent en permanence sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou persistent à conduire de manière imprudente.

« La conduite avec facultés affaiblies et irresponsable a beaucoup trop souvent pour conséquence des tragédies inutiles et des ramifications qui peuvent durer toute la vie », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ces règlementations strictes ont permis d'écarter des routes des conducteurs dangereux chroniques et de rendre cet Etat plus sûr. »

Depuis que des mesures sont entrées en vigueur il y a trois ans, le Département des Véhicules à Moteur a retiré le permis de manière permanente à :

- 1 792 personnes pour avoir cumulé cinq condamnations ou plus dans leur vie pour conduite sous l'emprise de drogues.
- 2 515 personnes pour avoir eu trois ou quatre condamnations pour conduite sous l'emprise de drogues ou d'alcool au cours des 25 dernières années, plus au moins une autre grave infraction au code de la route durant cette période. Une grave infraction au code de la route comprend un accident mortel ; une condamnation au pénal liée à la conduite et un cumul de 20 points ou plus pour

des contraventions au cours des 25 dernières années, ou deux condamnations ou plus valant cinq points ou plus.

De plus, le DMV a retiré le permis à :

- 3 825 conducteurs pour cinq ans supplémentaires après un retrait en raison de trois ou quatre condamnations liées à l'alcool ou la drogue mais sans grave infraction au code de la route au cours des 25 dernières années. Une fois réintégrées après cette période de cinq ans, ces personnes recevront un permis restreint A-2 pour conducteur dangereux. Ce type de permis est limité à la conduite pour les trajets domicile-travail ou les visites médicales, entre autres limitations, et le plus souvent, nécessite que les conducteurs utilisent un antidémarreur sur leur véhicule pendant cinq ans.

Ces statistiques sont celles en date de vendredi 25 septembre, le troisième anniversaire de la mise en œuvre de ces règlementations.

Le Commissaire Adjoint Exécutif du DMV, Terri Egan, a déclaré : « L'engagement du Gouverneur Cuomo à protéger les conducteurs de l'Etat de New York via l'éducation et l'application de la loi a eu pour conséquence un niveau historique de l'utilisation de la ceinture de sécurité, des milliers de conducteurs écartés des routes de manière permanente, et une conscience aigüe des conducteurs que les actes dangereux peuvent mener et mèneront à de graves conséquences. La priorité numéro Un du DMV est d'assurer la sécurité des conducteurs et des familles sur nos routes et ces règlementations contre la conduite avec facultés affaiblies nous aident à réaliser cet objectif. »

En plus des mesures d'application de la loi au quotidien menées dans l'ensemble de l'Etat par les forces de l'ordre, la Commission sur la sécurité routière du Gouverneur coordonne les actions d'application de la loi ciblées pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies, comme la campagne Conduire sobre ou être arrêté lors de la Fête du Travail. Au cours de cette campagne de près de trois semaines, la Police de l'Etat de New York a arrêté 769 personnes pour conduite en état d'ébriété. Lors de cette campagne de répression, la Police de l'Etat et les agences des forces de l'ordre ont ciblé non seulement les automobilistes ivres ou avec facultés affaiblies, mais aussi les conducteurs qui commettaient des excès de vitesse, qui ne portaient pas de ceinture de sécurité, ni ne respectaient la loi move over sur le corridor de sécurité et l'envoi de textos en conduisant.

De plus, le Gouverneur Cuomo a fait de la lutte contre l'envoi de textos en conduisant une priorité haute, en augmentant le nombre de points pour une infraction d'envoi de textos en conduisant de deux points à trois points en 2011, et de trois points à cinq points en 2015. Jusqu'ici en 2015, les agences des forces de l'ordre locales et d'Etat ont émis 58 408 contraventions pour l'envoi de textos en conduisant dans l'ensemble de l'Etat de New York et 232 637 contraventions depuis que la loi initiale sur l'envoi de textos en conduisant est entrée en vigueur en novembre 2009.

Les agences des forces de l'ordre locales et d'Etat ont également émis 96 366 contraventions pour l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant en 2015 et 3 213 900 contraventions depuis que la loi est entrée en vigueur en 2001.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
New York State | Executive Chamber |press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418